

Informations municipales N° 288

RÉUNION DU MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Challet, légalement convoqué le 19 mars 2024 en session ordinaire, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés et affichés le 19 mars 2024.

<u>Présents</u>: LE NINAN Christophe, QUERUEL Frédéric, TACHAT Dimitri, DORDOIGNE Baptiste et LEGRAND Julien.

Absents excusés:

LELOURDY Marie-Thérèse procuration à TACHAT Dimitri LEGAZ Jennifer procuration à DORDOIGNE Baptiste FERMIN Isabelle à LE NINAN Christophe

A été nommée secrétaire : LEGRAND Julien

00000000000000

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21/02/2024

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2023 (2024-04)

Chaque Conseiller ayant reçu un exemplaire des tableaux comportant les éléments en recettes et dépenses du budget de la commune pour l'année 2023.

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2023 en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du trésorier, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement:

Dépenses : 231.640,55 € Recettes : 248.670,88 €

Excédent de clôture : 17.030,33 €

Investissement:

Dépenses : 46.985,88 € Recettes : 39.080,95 €

Restes à réaliser dépenses : 4.450,80 € Restes à réaliser recettes : 3.120,00 €

Déficit de clôture : 7.904,93 €

1

En l'absence de Madame le Maire, et sous la présidence de Monsieur QUERUEL, le conseil Municipal, Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023.

Approbation du Compte de Gestion 2023 (2024-05)

Madame le Maire expose que le Compte de Gestion, établi par le Trésorier de Chartres Métropole, à la clôture de l'exercice 2023, est en parfaite concordance avec le Compte Administratif de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2023.

• Affectation du résultat (2024-06)

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023, Madame le Maire propose l'affection du résultat suivant :

Résultat de fonctionnement reporté (R002) 70.340,84 € Résultat d'investissement reporté (R001) 10.396,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat proposée.

Vote des taux d'imposition 2024 (2024-07)

Madame le Maire propose aux Conseillers de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024. Elle rappelle que, comme les années précédentes, ce sont les bases qui augmentent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter, en 2024, les taux d'imposition qui se présentent comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 35,72 %Taxe Foncière Non Bâti : 33,00 %

- Taxe Habitation: 14,50 %

Vote du Budget Primitif 2024 (2024-08)

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2024 examiné par la Commission des Finances le 21/02/2024 et envoyé à tous les conseillers le 15/03/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024, voté au chapitre, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 301.902,84 euros

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes: 99.995,97 euros

Demande de subvention auprès de Chartres Métropole (2024-09)

Suite à la mise en place d'un sens unique de circulation rue des Trois Détours, il est nécessaire de modifier la chaussée au niveau de l'angle des rues de Dreux et des Trois Détours afin que le car scolaire puisse tourner plus facilement et en toute sécurité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès de Chartres Métropole pour ces travaux dont le montant est de 960,00 € HT.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Montant des travaux : 960,00 € HT
 Autofinancement : 480,00 €
 Fonds de concours : 480,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention auprès de Chartres Métropole comme proposé ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES:

• Visite du Département au centre d'intervention des pompiers de Challet/Clévilliers :

jeudi 21 mars, Christophe LE DORVEN, Président du conseil départemental, accompagné des membres du bureau du CASDIS a visité le centre d'intervention de Challet afin de faire un état des lieux des besoins bâtimentaires.

L'occasion d'échanger, de nouveau, sur ce sujet avec des élus municipaux, départementaux et les pompiers dont notre Chef de centre Lieutenant Didier AUDUREAU.

• Réflexion sur la ligne 1 (Chartres / Dreux) :

Madame le Maire s'est de nouveau entretenue avec les services de la région, DIR NO, départementaux... pour faire évoluer la ligne 1 qui est de plus en plus fréquentée par des jeunes. Elle mérite une meilleure attention et surtout un point d'arrêt plus sécuritaire. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions à ce sujet.

Acte citoyen et de sensibilisation

Propriétaires de jardins ou de parcs : soyez vigilants à vos conifères, arbres... Soyez responsables. Piégez si nécessaire et lutter contre les chenilles processionnaires qui sont dévastatrices.

• Colombarium:

A la demande d'administrés, Madame le Maire propose de demander un chiffrage pour la mise en place d'un colombarium au cimetière communal et d'inscrire ces travaux au budget 2025.

• Fêtes des voisins :

Cette fête, désormais habituelle, aura lieu le 31 mai et sera accompagnée d'un spectacle de danse gratuit offert par le Département d'Eure-et-Loir, les Manitas « équilibre ou déséquilibre ».

• Comité des fêtes :

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes aura lieu le 7 juin 2024, les bénévoles seront les bienvenus. L'équipe recrute !

• Elections européennes :

Les élections auront lieu le dimanche 8 juin 2024, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Les nouveaux électeurs ont jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour s'inscrire sur les listes électorales. Les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen en mairie sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune.

• Vitesse dans le village :

A nouveau des conseillers relancent le passage à 30 km/h sur le village. Une réflexion va donc

être menée et des devis demandés pour ce projet qui pourrait être inscrit au prochain budget.

RAPPEL: CIVISME

Bien-vivre ensemble

L'arrêté du 28 juin 2011 interdit formellement tout <u>brûlage de végétaux</u> et d'autres déchets dans

les jardins.

Veillez également aux <u>nuisances sonores</u>. Respectez les horaires pour tout travaux de bricolage et

de jardinage, de bruit de moteurs gênants ou d'appareils sonores.

<u>L'entretien des trottoirs</u> incombent aux propriétaires.

Les riverains sont chargés d'assurer la lutte contre les rongeurs et autres nuisibles (rats..).

Une campagne de dératisation est effectuée par le service de Chartres Métropole pour le réseau assainissement. La Municipalité s'en charge à certains endroits également. En traitant de manière

collective permettra d'obtenir un résultat optimal.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour éviter les gênes

sonores et/ou olfactives répétées et intempestives.

Les déjections canines doivent être ramassées. Trop d'habitants se plaignent d'en retrouver

devant chez eux et la Municipalité, sur les espaces verts et publics.

Fin de séance : 20h55

Le secrétaire,

Julien LEGRAND

Le Maire,

Hélène DENIEAULT

4